

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 2/2007 DU 19 JANVIER 2007

- **Reconnaissance d'équivalence de la Financial Services Authority (FSA)**

- **Entrée en vigueur de la réglementation relative au segment
SWX «compatible UE»**

Décision de l'Instance d'admission: 1^{er} novembre 2006

Entrée en vigueur: le 20 janvier 2007

I. RAPPEL DE LA SITUATION

En sa qualité d'autorité compétente pour le Royaume-Uni, la FSA a approuvé le 21 décembre 2006 les règles de transposition de la Directive Transparence de l'UE¹ (DT) et fixé au 20 janvier 2007 l'entrée en vigueur des «Disclosure and Transparency Rules» (DTR) telles que prescrites par la DT.

La DT, qui s'applique aux émetteurs dont les droits de participation sont cotés sur le segment SWX «compatible UE» et admis au négoce sur le segment «EU Regulated Market» de virt-x, contient en particulier des dispositions relatives à **l'information périodique, aux devoirs d'information permanents, à la publicité des participations ainsi qu'aux devoirs d'annonce et de stockage**. Au Royaume-Uni, ces dispositions de la DT ont été notamment transposées par la FSA dans l'art. 4 (information périodique), l'art. 5 (publicité des participations) et l'art. 6 (devoirs d'annonce et de stockage) des DTR et entreront en vigueur le 20 janvier 2007. Conformément à l'art. 23 al. 1 DT, la FSA peut, en qualité d'autorité compétente, dispenser de ces obligations les émetteurs ayant leur siège dans un État tiers à condition que des dispositions *équivalentes* soient instaurées en la matière par l'État concerné.

Eu égard aux dispositions susmentionnées des DTR, la réglementation relative au segment SWX «compatible UE» a également été ajustée². Les détails des ajustements effectués ont été présentés dans le **Communiqué de l'Instance d'admission n° 17/2006 du 21 décembre 2006**.

Ce communiqué est disponible sur Internet à l'adresse: http://www.swx.com/download/admission/regulation/notices/2006/notice_200617_fr.pdf

1 Directive UE 2004/109/CE sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé et modifiant la Directive 2001/34/CE.

2 Ajustement du Règlement complémentaire de cotation au segment SWX «compatible UE» (RC UE) et entrée en vigueur de la Directive concernant les conditions pour le maintien de la cotation sur le segment SWX «compatible UE» (DMUE), qui remplace l'ancienne Directive concernant les obligations des émetteurs en vertu de l'art. 23 du Règlement complémentaire de cotation au segment SWX «compatible UE».

II. RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE DE LA FSA

La FSA a reconnu l'équivalence des dispositions de la SWX concernant l'art. 5 («vote holder and issuer notification rules») et admis la Suisse sur sa liste des États tiers ayant des dispositions équivalentes dans ces domaines. En vertu de cette reconnaissance d'équivalence, les dispositions susmentionnées des DTR ne s'appliquent pas aux émetteurs du segment SWX «compatible UE». Cette reconnaissance instaure en outre la compétence exclusive des instances suisses, i.e. notamment celle de la SWX pour veiller à l'application des obligations y afférentes par les émetteurs concernés et prononcer des sanctions éventuelles.

La liste de la FSA relative à l'art 5 DTR est disponible sur Internet à l'adresse: http://www.fsa.gov.uk/Pages/Doing/UKLA/company/notifications/non_eea/index.shtml

III. ENTRÉE EN VIGUEUR

La réglementation relative au segment SWX «compatible UE» détaillée dans le Communiqué de l'Instance d'admission n° 17/2006, i.e. le **Règlement complémentaire de cotation au segment SWX «compatible UE» (RC UE)** ainsi que la **Directive concernant les conditions pour le maintien de la cotation sur le segment SWX «compatible UE» (DMUE)** entreront en vigueur comme prévu le **20 janvier 2007** et sont disponibles sur Internet aux adresses:

http://www.swx.com/download/admission/regulation/rules/addrules_eu_compatible_fr.pdf

http://www.swx.com/download/admission/regulation/guidelines/swx_guideline_20070120-1_fr.pdf

Les Communiqués de l'Instance d'admission sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais à l'adresse http://www.swx.com/admission/regulation/messages/2007_fr.html